ARRÊTÉ D'ANNULATION DE DECLARATION DE CREATION OU DE VACANDE D'EMPLOI N° 15012021

AN03920210115494

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :
Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 3 déclarations annulées

Article 2 :
Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet du Jura

Le président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sapublication.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site http://www.emploi-territorial.fr rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Champagnole le 15 janvier 2021

PRÉFECTURE DU JURA
REÇU LE :
19 JAN. 2021
Loi du 2 Mars 1982

Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DU JURA

Clément PERNOT

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V039-2019-1581	Technicien principal de 2ème classe	Responsable des distributions publiques d'énergies par réseaux	Le grade ne convient pas	35h00	SIDEC 39000 Lons-le-saunier		204
V039-2019-1580	Technicien principal de 1ère classe	Responsable des distributions publiques d'énergies par réseaux	Le grade ne convient pas	35h00	SIDEC 39000 Lons-le-saunier		204
V039-2019-1578	Technicien	Responsable des distributions publiques d'énergies par réseaux	Le grade ne convient pas	35h00	SIDEC 39000 Lons-le-saunier		204

PRÉFECTURE DU JURA
REÇU LE :
19 JAN. 2021
Loi du 2 Mars 1982